



# FICHE DE SUIVI MOUVEMENT INTRA 2021

Corps

Discipline

Adhérent SE-UNSA. N° :

Adhésion jointe

Non adhérent

Compte tenu du nombre important de dossiers que nous suivons, ceux des adhérents seront traités prioritairement

Titulaire

Stagiaire

Entrant dans l'Académie

NOM : \_\_\_\_\_ Nom de Jeune fille : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Téléphone(s) : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Adresse administrative « actuelle » : \_\_\_\_\_

Échelon au 31/08/2020 (ou au 1/09/2020 par reclassement) : \_\_\_\_\_

Ancienneté dans le poste (en année au 31/08/2021) \_\_\_\_\_

### Type de demande :

Rapprochement de conjoint avec.....

Mutation simultanée avec ... (nom & discipline) \_\_\_\_\_

Dossier médical / handicap

Demande pour la résidence l'enfant

Carte scolaire  Carte antérieure

Convenance personnelle / autre

### Situation familiale :

Marié(e)

Concubin avec enfants

PACS

Célibataire

Nombre d'enfants : .....

### Situation administrative actuelle :

Titulaire d'un poste établissement  TZR

Affectation à titre provisoire

Congé

Education prioritaire

Autre :

Stagiaire

Disponibilité

N° vœu	Libellé du vœu	Barème du vœu	N° vœu	Libellé du vœu	Barème du vœu
1			14		
2			15		
3			16		
4			17		
5			18		
6			19		
7			20		
8			21		
9			22		
10			23		
11			24		
12			25		
13					

### Vœux particuliers

SPEA (postes spécifiques) :

Vœux préférentiels ZR :

Fiche à compléter avec précision et à nous retourner avant le 15 Avril 2021. Joindre la photocopie de la demande intra académique et des pièces justificatives.

SE-Unsa de l'ORNE - 4 RUE MICHELET - 61000 ALENCON

Tél. 09 63 20 21 84 ou 02 33 28 47 15 /

61@se-unsas.org



# BAREME INTRA 2021 Académie de Caen Syndicat des Enseignants-UNSA

PARTIE COMMUNE DU BAREME		Pts
ECHELON (ancienneté service) (au 31/08/2020 par promotion mais au 1/9/2020 si reclassement)	<p><b>7 points</b> par échelon de CN (<b>14 points minimum</b> 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> échelon)                      HC : <b>56 pts forfaitaires</b> (63 pour les agrégés) + <b>7 pts</b> par échelon de la HC                      Agrégés HC au 4<sup>ème</sup> échelon &amp; 2 ans d'anc. = <b>98 pts</b>                      Classe exceptionnelle : <b>77 points forfaitaires</b> + <b>7 points</b> par échelon de CE (98 points maxi)</p>	
ANCIENNETE DE POSTE (établissement, ZR, enseignement supérieur, détachement...)	<p><b>20 pts</b> par année de service dans poste actuel ou dernier occupé + bonus selon l'ancienneté :                      + <b>25</b> pour <u>4</u> ans + <b>50</b> pour <u>6</u> ans + <b>100</b> pour <u>8</u> ans + <b>150</b> pour 10 ans et +                      Les cartes scolaires conservent l'ancienneté acquise sauf s'ils ont obtenu un poste sur un vœu non bonifié</p>	
SITUATION ADMINISTRATIVE		
TZR	<p><b>40 points</b> pour les TZR formulant un « vœu département » (tout type établissement)                      Bonus sur le premier vœu commune ou GrC même hors de la ZR :  <b>60 pts</b> à partir de 4 ans d'ancienneté ; <b>80 points</b> si 6 ans d'ancienneté ; <b>110 points</b> si 8 ans et plus.                      TZR en AFA demandant à rester en REP+ ou sensible : + <b>1000 pts</b> si étab. en vœu n°1 (&amp; accord du chef d'établissement)</p>	
EDUCATION PRIORITAIRE (Exercice effectif et continu ) (bonification tous vœux) au 31/08/2021	<p><b>REP + : 200 points</b> pour 5 ans et plus. Si Carte scolaire : <b>50 pts</b> pour AP ≤ 2 ans / <b>75 pts</b> pour 3-4 ans  <b>REP : 150 points</b> pour 5 ans et plus. Si Carte scolaire : <b>50 pts</b> pour AP ≤ 2 ans / <b>75 pts</b> pour 3-4 ans  <b>Pour les MCS seulement l'année de fermeture</b></p>	
Stagiaire ex-contractuel /ex-AED/ex- AESH...	<p>Classement au 1/09/2020 : <b>80 pts</b> jusqu'au 3<sup>ème</sup> éch./ <b>90 pts</b> 4<sup>ème</sup> éch./ <b>100 pts</b> ≥ 5<sup>ème</sup> éch.                      sur vœu département (joindre état des services )</p>	
Stagiaires ex-titulaires	<p><b>1000 pts</b> sur le vœu département /ZRD correspondant à l'ancienne affectation avant réussite au concours</p>	
Réintégration à titre divers, CFC Poste gagé après CLD, poste adapté, CLE...	<p><b>1000 points</b> sur département ou ZRD  <b>80 pts vœux département / 1000 vœux ZRE</b>  <b>300 points</b> sur le vœu GrC, département ou ZRD correspondant à l'ancien étab. d'affectation  <b>300 points</b> sur le vœu ZRE ou ZR correspondant à l'ancienne ZR d'affectation</p>	
Poste partagé dans communes non limi- trophes ou établissement rural isolé (2000-2001)	<p><b>80 points</b> après 5 ans de services effectifs successifs ou non  <b>100 points</b> après 8 ans de services effectifs successifs ou non  <b>Sur vœux géographiques et larges (commune, groupement communes, Dpt, ZRE, ZRD)</b></p>	
CARTE SCOLAIRE demander : établissement / commune / département	<p>N'exclure aucun type d'établissement, sauf agrégé demandant lycée                      Carte Sc. antérieure à 2021 : <b>1500 pts</b> sur établissement de l'ancien poste &amp; commune (si affectation en dehors)                      (Professeurs de LP &amp; STI : 1500 pts sur établissement / commune / GrC / département)                      Carte Sc. 2021 : <b>1500 pts</b> sur anc. poste &amp; commune &amp; dép. correspondant                      Carte Sc. 2021 et carte précédente : <b>1500 pts + 500pts</b> sur anc. poste &amp; commune &amp; dép. correspondant</p>	
Personnel enseignant à l'année une autre discipline que la sienne	<p><b>50 points</b> sur tout type de vœux dès la 1<sup>ère</sup> année                      pour les enseignants qui ne sont pas engagés dans une procédure de reconversion</p>	
SITUATION FAMILIALE OU CIVILE : (date de prise en compte mariage/ pacs : 31/10/2020) (Enfant < à 18 ans au 31/08/21)		
Rapprochement de conjoints Autorité parentale conjointe  Prise en compte des situations au 31/08/2021 ou 31/12/2020 (à naître)	<p><b>90,2 points</b> pour vœux département, ACA ou ZR du département de résidence professionnelle ou privée                      du conjoint. Le 1<sup>er</sup> vœu département à apparaître dans la liste est le département du conjoint.  <b>50,2 points</b> sur vœux groupement de communes du département du conjoint  <b>30,2 points</b> sur vœux géographiques (commune, ZRE) du département du conjoint  <b>25 pts/ enfant</b> à charge au 31/08/2021 sur vœu groupement de communes /Département / ZRD / Aca</p>	
Parent isolé	<p>Bonification forfaitaire de <b>115 points</b> sur Département / ZRD. ; Bonification forfaitaire de <b>75 points</b> sur groupements                      communes ; Bonification forfaitaire de <b>30 points</b> sur les communes / ZRE  <b>25 pts/ enfant</b> supplémentaire à charge au 31/08/2021 sur vœu groupements communes /Dpt/ZRD/Aca</p>	
Mutation simultanée entre conjoints (Titulaires ou stagiaires)	<p>Les vœux demandés doivent être strictement identiques (obligatoire si demandé à l'inter)  <b>80 points</b> sur le département ou ZRD / <b>30 pts</b> communes, groupements communes, ZRE</p>	
Séparation (titulaires) justifiée Au 01/09/2021 ≥ 6 mois	<p><b>Bonifications pour années de séparation (agents en activité)</b> sur vœu département, Académie, ZRD, ZRA  <b>50 pts</b> pour 1 an ; <b>100 pts</b> pour 2 ans ; <b>200 pts</b> pour 3 ans ; <b>400 pts</b> pour 4 ans et plus</p>	
OPTIONS INDIVIDUELLES / DEMANDES PARTICULIERES		
Agrégé formulant vœu lycée	<p><b>90 points</b> (si discipline enseignée également en collège) - Non pris en compte si extension.</p>	
Vœu préférentiel (VP) (non cumulable bonifs familiale)	<p>20 pts/an sur le même vœu DPT placé en rang 1 - A partir de la 2<sup>ème</sup> expression</p>	
Mutation au titre du handicap Titulaire / enfant ou conjoint	<p><b>1000 points</b> sur 1<sup>er</sup> vœu GrC, et/ou DPT, ZRD. Possibilité d'affectation hors-barème.                      Dossier (Fiche de demande de mutation + certificat + reconnaissance + lettre) à envoyer avant le <b>2 Avril 2020</b>  <b>50 points</b> si RQTH et dossier déposé (mais non cum. avec bonus 1000 points) sur vœux Com./ GRC. /Dept./ZRE/ZRD</p>	
Sportif de haut niveau	<p><b>50 points</b> par année successive d'affectation provisoire pendant 4 ans sur vœux DPT,ZRD, ACA</p>	
Sortant d'un stage de reconversion	<p><b>50 points</b> pour la 1<sup>ère</sup> mut. dans la nouvelle discipline sur tout type de vœux  <b>100 points</b> sur vœu groupements communes de l'étab. De rattachement</p>	

Non cumulables

# Explication des vœux

Pour vous représenter au mieux et rechercher la meilleure solution pour votre mutation.

Merci de préciser votre objectif final, vos envies, tous les éléments qui peuvent aider à chercher la meilleure solution.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Documents à fournir :

- Copie de la demande académique
- Pièces justificatives

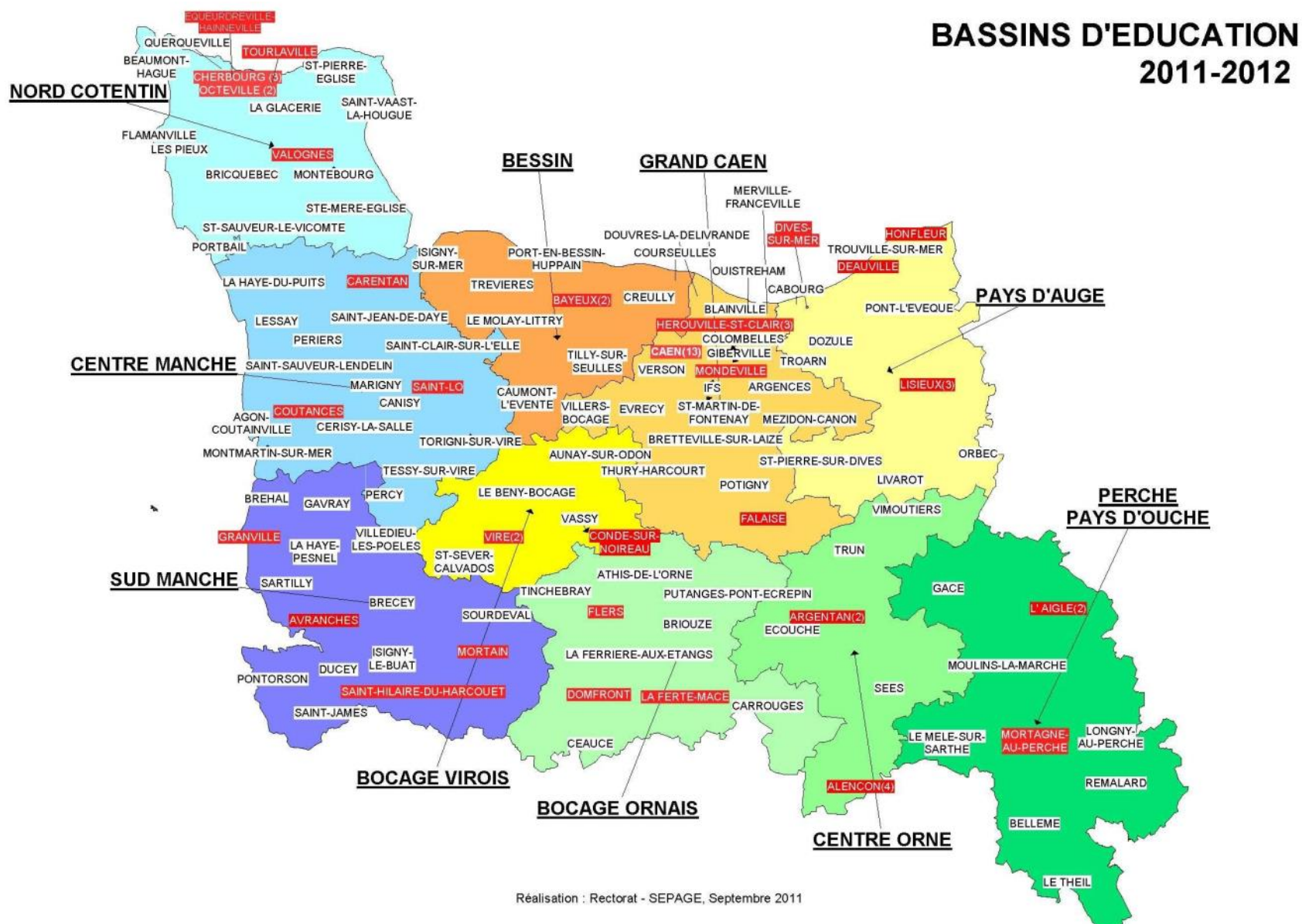


[se-unsd.org](http://se-unsd.org)

[se-unsd.org](http://se-unsd.org)

[se-unsd.org](http://se-unsd.org)

Carte des BEC pour les  
mutation sur les ZR



# CARTE DES GROUPEMENTS DE COMMUNES RENTREE 2019

